



DESINFECTANT DE PELOUSES ARTIFICIELLES DE TERRAINS DE SPORTS ET DE LOISIRS

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduit les risques de contaminations microbiennes | <input checked="" type="checkbox"/> Facilement biodégradable
Faible DCO - ECOLOGIQUE |
| <input checked="" type="checkbox"/> Large spectre d'activité désinfectante | <input checked="" type="checkbox"/> Non caustique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Spécial revêtements synthétiques | <input checked="" type="checkbox"/> Non moussant |

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1010 g/l +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	: De caractère acide, non soumis à l'étiquetage
pH	: 3,00
ASPECT	: Limpide.
COULEUR	: Incolore.
ODEUR	: Sans parfum ajouté

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Ne renferme pas de chlore ni de solvants ou dérivés pétroliers.

Préparation en solution aqueuse, apporte une **humidification complémentaire favorable à la réduction des émissions de poussières et de particules sur les terrains de jeux synthétiques.**

NETTOYANT DESINCRUSTANT des matières organiques présentes sur les surfaces. De part ses caractères légèrement acides, **en application régulière préventive, diminue la formation de dépôts de tartres organo-minéraux, calciques sur les surfaces.**

ANTI ALGUES : Agit contre le développement des algues et microorganismes végétaux à l'origine de la constitution des dépôts organiques, de l'apparition de mauvaises odeurs. Les matières organiques favorisent l'implantation et le développement des colonies microbiennes actives dans la décomposition des végétaux avec émissions malodorantes.

ACTION DESINFECTANTE

Par son pouvoir oxydant rapidement actif, exerce une activité bactéricide (EN 1276 – Conditions de saleté), fongicide, sporicide ; réduit les risques de transferts de contaminations microbiennes entre les joueurs notamment en cas de blessures provenant :

- . De liquides corporels, sang,
- . De crachats, de la sueur et autres particules corporelles
- . Sur les terrains de sport ou provenant de petits animaux, volatils, insectes, etc...

Participe à l'entretien périodique correcte et indispensable pour maintenir les qualités initiales, l'hygiène des surfaces de jeux utilisées en commun, pelouse artificielle, tapis de sols, aires de jeux scolaires en fibres synthétiques.

L'entretien périodique, la maintenance en parfait état d'hygiène et de propreté des surfaces en gazon artificiel, est recommandé par les instances de la FIFA

Entretien des terrains synthétiques



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Observer la compatibilité de la pelouse artificielle et notamment dans le cas de présence de poudrette de remplissage, avec le nettoyeur désinfectant.

Au préalable : Débarrasser la surface des éventuels objets, déchets présents, débris végétaux, feuilles, corps étrangers sur les terrains de plein air.

Si nécessaire : Procéder à un balayage, au décompactage et la répartition homogène de la couche de poudrette, à un brossage afin de redresser les fibres verticalement.

Utiliser un matériel d'application ou d'arrosage approprié parfaitement propre et compatible avec le produit.

Réaliser une pulvérisation régulière et uniforme du produit 1 à 2 fois par mois en fonction de l'importance de la fréquentation des aires de jeux, de l'état de la pelouse artificielle, de la présence de végétaux (Algues, mousses, etc...) et du niveau de risques de contamination des joueurs en fonction du sport pratiqué (*Risques de blessures*).

Prévoir de l'ordre de 6 à 8 Litres pour 100 m².

NB : La quantité de produit à propriétés désinfectantes et algicides, dépend de la hauteur, densité et répartition des fibres droites, des fibres bouclées de maintien, de la nature et volume de la poudrette, de l'importance des dépôts, algues, mousses présents sur la pelouse artificielle.

L'application lors d'un brossage manuel ou mécanique prévu pour maintenir ou remettre les fibres verticalement favorise l'action nettoyante désinfectante.



Laisser au contact de l'ordre de 30 Minutes avant de procéder à la remise en service ou à un arrosage à l'eau claire en cas de nécessité d'une nouvelle humidification en période de forte chaleur.

NOTA : Observer les recommandations du fournisseur de pelouse artificielle.



PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en eau déminéralisée à base d'une association stabilisée d'oxygène actif, d'acides acétique et péracétique.

Tous les éléments de composition sont autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Répond au cahier des charges concernant le **mode de production et de préparation biologique** des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE N° 2092/91 (C.C. – REPAB – F) (Règlement CEE n° 2092/91 modifiés, arrêté interministériel du 28/08/00 paru au J.O. de la république Française du 30/08/00) . Satisfait aux exigences de conformité annexe II partie E du règlement CEE/2092/91

RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Utilisations réservées aux professionnels

Usage biocide : TP 02 –PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION - 28,4 g/kg
ACIDE PERACETIQUE - 1,05 g/kg

PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Conservé le récipient bien fermé.

Utiliser matériel de protection approprié, gants, lunettes, etc...

Eviter le contact avec les yeux/la peau.

Ne pas mettre au contact des alliages légers, étamés ou galvanisés, fibres textiles colorées, métaux ferreux sensibles aux oxydants.

Ne pas mélanger avec d'autres produits alcalins ou chlorés, etc...

Stocker dans un endroit frais et aéré à l'abri du soleil, de la chaleur, lumière et du gel.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Conservé hors de la portée des enfants.

Emballage avec bouchon à évent.

Préparation renfermant de l'oxygène actif, bien refermer l'emballage après utilisation, ne pas conserver au-delà de 1 an.

Comme pour tout nettoyeur désinfectant de caractère acide, effectuer au préalable un essai afin de déterminer la compatibilité du produit avec les surfaces à nettoyer.

EGA Entreprise - 15 domaine de la forêt d'Ivry 27220 Mousseaux Neuville

www.ega-entreprise.fr

Tél: 02 32 37 68 02